



Compte rendu intégral officiel

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 2009

Séance de 16h00

Présidence de Mme Danièle Hoffman-Rispal

Logement et lutte contre l'exclusion Article 21 du Projet de loi

[...]

Mme la présidente. Sur l'article 21, plusieurs orateurs sont inscrits.

(...)

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Ménard.

M. Michel Ménard. Madame la ministre, vous preniez l'exemple d'une famille de quatre personnes dont les revenus dépasseraient deux fois les plafonds de ressources. Revenons plutôt à la réalité que vivent la majorité de nos concitoyens. Avec votre réforme, deux personnes dont les revenus sont supérieurs à 2 256 euros nets par mois ne pourront plus bénéficier d'un logement social. Quelles solutions auront-elles donc ?

La première est le locatif privé, ce qui n'a rien de simple, compte tenu du système des cautions. Certaines personnes ne pourront obtenir de logement sans caution familiale car les propriétaires sélectionnent leurs locataires de manière très aiguë. De surcroît, les loyers du parc privé réclameront un effort financier considérable de la part de personnes gagnant à peine plus que le SMIC. Déduction faite des autres frais comme les transports, il ne leur restera plus grand-chose pour vivre.

La deuxième est l'accession à la propriété. Mais pensez-vous vraiment, madame la ministre, qu'une personne seule ne disposant pas de plus de 1 700 euros par mois ou un couple sans enfant gagnant 2 300 euros pourra acheter un logement ?

M. Michel Piron, rapporteur. Ça dépend où !

M. Michel Ménard. Ce n'est pas réaliste !

Certes le locatif social a pour but d'héberger les personnes en grandes difficultés vivant du RMI, de l'ASS ou d'autres revenus sociaux. Mais il doit également répondre à la situation de travailleurs modestes, voire de travailleurs pauvres, qu'il faut nécessairement aider.

J'ajoute qu'il importe de ne pas détourner du travail ces personnes qui font l'effort considérable de prendre des petits boulots mal rémunérés. Si l'accès au logement social leur est refusé, elles

auront tôt fait de calculer qu'il vaut mieux rester en deçà des plafonds de ressources en vivant d'un travail à temps partiel ou même d'aides diverses.

J'estime donc que les plafonds de ressources devraient être plutôt revalorisés que baissés, surtout pour les personnes seules, les couples avec un enfant ou sans enfant.

[...]